

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014**
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 17 Avril 2014, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Crottes-en-Pithiverais, le Jeudi 24 Avril 2014, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Daniel POINCLOUX, Maire.

Présents : Mrs : Daniel POINCLOUX, Thierry IMBAULT, Jean-Claude CHANTEAU, Olivier MESLAND, Dominique VERNHES, Jean-Christophe MADRE, Hubert GOUEFFON, Mmes Marie-Pierre PILLOY, Laëtitia CHATELAIN, Aurélie AURIAU,

Absent excusé : M. DA SILVA Norbert (pouvoir à M. POINCLOUX)

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 11

Madame Aurélie AURIAU a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu de la séance du 7 Avril 2014, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Les membres du conseil, à l'unanimité donnent leur accord pour ajouter ces délibérations et examinent les points suivants :

I - DELIBERATIONS :

Suite aux exposés du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) N° 26-2014 Approbation du compte de gestion 2013 du budget de la COMMUNE :

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations sont régulières, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013, décident d'approuver le compte de gestion qui est dressé pour l'exercice 2013 par le receveur pour le budget de la **COMMUNE** de Crottes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2) N° 27-2014 Approbation du compte de gestion du budget du SERVICE DE L'EAU :

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations sont régulières, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013, décident d'approuver le compte de gestion qui est dressé pour l'exercice 2013 par le receveur pour le budget du **SERVICE DE L'EAU** de Crottes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3) N° 28-2014 Affectation des résultats du budget de la COMMUNE :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel POINCLOUX,

Après avoir entendu la lecture du COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2013 de la COMMUNE présenté par M. Hubert GOUEFFON, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget de la COMMUNE,

Constatant que le compte administratif 2013, présente :

- Un excédent de fonctionnement de :	189 620,57 €
- Un excédent d'investissement de :	44 642,60 €
- Restes à réaliser dépenses, soit :	79 827,00 €
- Pas de restes à réaliser recettes,	/

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- A l'article 002 excédent de fonctionnement reporté, la somme de 154 436,17€ pour financer les dépenses de fonctionnement,
- A l'article 001 excédent d'investissement reporté, la somme de 44 642,60 €.
- A l'article 1068 réserves, la somme de 35 184,40 € pour financer les dépenses d'investissement.

**Le budget 2014 COMMUNE s'équilibre : en section de fonctionnement à 327 195,17 €
en section d'investissement à 131 634,00 €**

4) N° 29-2014 Affectation des résultats du budget du SERVICE DE L'EAU :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel POINCLOUX,
Après avoir entendu la lecture du COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2013 du SERVICE DE L'EAU présenté par M. Hubert GOUEFFON, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget du SERVICE DE L'eau,

Constatant que le compte administratif 2013, présente :

- Un excédent de fonctionnement de :	101 658,52 €
- Un excédent d'investissement de :	14 563,83 €
- Restes à réaliser dépenses, soit :	13 000,00 €
- Pas de restes à réaliser recettes,	/

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- A l'article 002 excédent de fonctionnement reporté, la somme de 101 658,52€ pour financer les dépenses de fonctionnement,
- A l'article 001 excédent d'investissement reporté, la somme de 27 563,83 €.

Le budget 2014 du SERVICE DE L'EAU s'équilibre :

*** en section de fonctionnement à 148 632,52 €**

*** en section d'investissement à 53 063,83 €**

5) N° 30-2014 Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, l'état de notification des taux d'imposition (n+ 1259 TH-TF) relatif aux taux des taxes directes locales pour l'année 2014.

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décident à l'unanimité des présents, le maintien des taux des trois taxes pour l'année 2014 à savoir :

* Taxe d'habitation	10,35 %
* Taxe foncière bâtie	11,24 %
* Taxe foncière non bâtie.....	31,10 %

6) N° 31-2014 Convention de partenariat entre le Conseil Général 45 et la Commune pour la numérisation de documents «Etat civil» et «Cadastré napoléonien» :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Général du Loiret relatif à une opération de numérisation de l'état civil et du cadastre napoléonien des communes associées de Crottes-en-Pithiverais, afin de mettre en ligne ces documents sur le site internet des Archives Départementales, tant pour assurer leur meilleure diffusion que pour protéger les documents originaux fréquemment consultés.

Une convention, de partenariat entre le Conseil Général du Loiret et les communes associées de Crottes-en-Pithiverais pour le prêt en toute sécurité des documents détenus en mairie étant nécessaires,

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, acceptent à l'unanimité, de signer la convention telle qu'elle leur est présentée en annexe.

7) N° 32-2014 - Désignation des commissaires titulaires et suppléants de la nouvelle commission des impôts directs des communes associées de Crottes-en-Pithiverais :

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité dressent la liste de propositions comportant le double du nombre nécessaire de noms pour les commissaires titulaires et de même pour les commissaires suppléants, comme suit :

Contribuables domiciliés dans la commune :

- | | |
|------------------------|--------------------|
| - MESLAND Olivier | - LEROY Damien |
| - MASSON Dominique | - MALAISE Alain |
| - MARTIN Pierre-Marie | - JABLONSKI Hervé |
| - MADRE Jean-Paul | - PILLOY Michel |
| - SEVIN Dominique | - LAMOUREUX Gérard |
| - CHANTEAU Jean-Claude | - ROUSSEAU Jacques |
| - IMBAULT Thierry | - THULEAU Jacques |
| - RIVIERE Jean-Marc | - DA SILVA Norbert |
| - FORTIER Pascal | - ALAIN Vincent |
| - TRIFFAULT Claude | - GIRY Ludovic |

Contribuables domiciliés hors de la commune

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - BEAUVALLET Philippe | - CHATELAIN Gilles |
| - FERRIERE Alain | - LEGRAND Jean-Louis |

II - AFFAIRES DIVERSES :

- 1) Le Maire informe le conseil que les travaux de la Mairie, pose des menuiseries, ont débutés mardi 22 avril.
- 2) Le Maire fait le compte rendu de la réunion communautaire du 16 avril 2014 pour l'élection du nouveau président.
- 3) Une demande sera faite auprès de la Direction de Routes Départementales pour les bordures de routes à terminer.



III - REUNIONS EXTERIEURES :

- 1) La réunion du SIRIS a eu lieu le mardi 22 avril pour l'élection du président.
- 2) La réunion du SPEG a eu lieu le mercredi 23 avril pour l'élection du président.

IV - DATES A RETENIR :

1) Cérémonie du 8 Mai :

11h15 : Rassemblement devant la Mairie de Teillay

11h30 : Rassemblement devant l'église de Crottes

2) Tour de la Commune par les élus le samedi 10 mai à 9 h 30 à la Mairie.

Fin de la séance à 23h05

Fait à Crottes-en-Pithiverais, le 28 Avril 2014

Le Maire,

Daniel POINCLOUX